

LA VIE ECONOMIQUE

- [La composition du gouvernement de Manuel Valls](#)
- [Valls ne promet "aucune rupture", mais de la "continuité"](#)
- [Nomination de Valls à Matignon : la gauche plus sévère que la droite](#)
- [Ce que l'on sait du "pacte de solidarité"](#)
- [Pacte de solidarité : les syndicats entre interrogation et déception](#)
- [Allocations familiales, minimum vieillesse : tout ce qui change au 1er avril](#)
- [Vers une hausse rétroactive de la facture d'électricité entre août 2012 et août 2013](#)
- [La France a déjà eu deux sursis pour réduire son déficit, rappelle Bruxelles](#)
- [Titres-restaurant dématérialisés : ce que ça change pour vous](#)
- [756 millions d'euros versés à tort par Pôle emploi](#)
- [La France, un marché automobile de pays pauvre](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [DSN : objectif 100 000 entreprises fin 2014](#)
- [DSN : l'Acos et les Urssaf se mobilisent](#)
- [Hollande veut baisser les cotisations salariales, oui mais...](#)
- [Baisse de charges : Hollande s'inscrit dans les pas du Medef](#)
- [Malade, un Français sur deux ne va pas chez le médecin](#)
- [Une place en maison de retraite médicalisée coûte 2 892 euros par mois](#)

FISCALITE

- [La Suisse n'alertera plus forcément les contribuables visés par le fisc français](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Accord de fusion entre Lafarge et Holcim, futur géant mondial du ciment](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Paris et Hauts-de-Seine : bientôt 20 nouveaux Marks & Spencer](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Pascal Lamy prône des petits jobs payés en dessous du Smic pour les jeunes](#)

DERNIERES NOUVELLES

- [Michel Sapin assure que la France tiendra ses engagements budgétaires](#)
- [Economies budgétaires : le plus gros effort viendrait de la Sécu](#)
- [Nouvelle réduction du déficit de l'Etat à fin février](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La composition du gouvernement de Manuel Valls

Voici la composition du gouvernement de Manuel Valls : **Ségolène Royal**, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, **François Rebsamen**, ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social, **Arnaud Montebourg**, ministre de l'économie, **Michel Sapin**, ministre des finances et des comptes publics, **Bernard Cazeneuve**, ministre de l'intérieur, **Benoît Hamon**, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, **Sylvia Pinel**, ministre du logement et de l'égalité des territoires, **Stéphane Le Foll**, ministre de l'agriculture, porte-parole du gouvernement, **Najat Vallaud-Belkacem**, ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, **Laurent Fabius**, ministre des affaires étrangères et du développement international, **Jean-Yves Le Drian**, ministre de la défense, **Christiane Taubira**, garde des sceaux, **Aurélie Filippetti**, ministre de la culture et de la communication, **Marisol Touraine**, ministre des affaires sociales, **George Pau-Langevin**, ministre des outre-mers, **Marylise Lebranchu**, ministre de la décentralisation, de la réforme de l'Etat et de la fonction publique.

- **NB1** : Il s'agit là des ministres, les secrétaires d'Etat seront connus ultérieurement.

- **NB2** : Les écologistes d'EELV ont refusé de rejoindre le gouvernement.

http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/04/02/la-composition-du-gouvernement-valls_4394036_823448.html

(Source : www.lemonde.fr du 02/04/2014)

● Valls ne promet "aucune rupture", mais de la "continuité"

Le 02/04/2014, **M. Valls**, nouveau premier ministre, s'est exprimé sur TF1 : « *Il n'y a pas une rupture, il n'y pas une révolution, il ne s'agit pas d'une alternance. Dans bien des domaines, nous allons nous situer dans la continuité du travail engagé par Jean-Marc Ayrault* ». Sur le fait qu'il n'y a pas de changement fondamental par rapport au gouvernement Ayrault : « *Il est normal de trouver des hommes, des femmes, d'expérience, parfois aux mêmes responsabilités, parfois à d'autres* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20140402.CHA2284/valls-ne-promet-aucune-rupture-mais-de-la-continuite.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140403_NLCHAACU10H- -valls-ne-promet-aucune-rupture-mais-de-la-continuite#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140403](http://www.challenges.fr/economie/20140402.CHA2284/valls-ne-promet-aucune-rupture-mais-de-la-continuite.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140403_NLCHAACU10H- -valls-ne-promet-aucune-rupture-mais-de-la-continuite#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140403)

(Source : www.challenges.fr du 03/04/2014)

● Nomination de Valls à Matignon : la gauche plus sévère que la droite

LE PARTI SOCIALISTE (qui paraît divisé)

- **Bruno Le Roux**, président du groupe PS à l'Assemblée : « *Je veux souligner le grand réformiste que [Jean-Marc Ayrault] a été pendant ces 18 premiers mois. Je crois que l'histoire des réformes lui rendra grâce d'avoir mené des chantiers dont on pensait ne pas pouvoir sortir* ».

- **François Rebsamen**, ex-président du groupe PS au Sénat, aujourd'hui ministre : « *Il était nécessaire d'envoyer un signal à travers le changement de gouvernement* ».

- **Marie-Noëlle Lienemann**, sénatrice PS : « *C'est plus que surprenant de prendre celui qui est le plus à droite au Parti socialiste, qui était contre les 35 heures, qui était pour la TVA sociale, comme réponse au fait que le peuple de gauche ait contesté la politique libérale de François Hollande* ».

- **Emmanuel Maurel**, vice-président du Conseil régional d'Île-de-France : « *Le choix de Manuel Valls est assez surprenant, compte tenu de l'analyse que l'on peut faire du scrutin [municipal] et de l'indéniable besoin de gauche qui s'est exprimé à l'occasion de cette élection* ».

[Retour au sommaire](#)

LA GAUCHE DE LA GAUCHE

- **Jean-Luc Mélenchon**, coprésident du Parti de gauche : « *François Hollande n'a rien compris au message qui lui a été adressé. Il confirme son alliance préférentielle avec le Medef et nomme le plus grand commun diviseur possible de la gauche, Manuel Valls* ».

- **Pierre Laurent**, secrétaire national du PCF : « À part le premier ministre, rien ne change. Une nouvelle fois, François Hollande tourne le dos à la gauche. [François Hollande] n'entend que de l'oreille droite ».

LES ECOLOGISTES

- **Cécile Duflot et Pascal Canfin**, ex-ministres : « Les idées portées par le nouveau premier ministre depuis plusieurs années, notamment lors de la primaire du Parti socialiste ou comme ministre de l'Intérieur, ne constituent pas la réponse adéquate aux problèmes des Françaises et des Français. Avec franchise et lucidité, nous en tirons donc toutes les conséquences et n'entendons pas participer à ce nouveau gouvernement ».

LE CENTRE

- **Hervé Morin**, président du Nouveau Centre : « Changement de premier ministre mais pour quelle politique ? ».

LE FRONT NATIONAL

- **Marine Le Pen**, présidente du Front National : « C'est un changement de politique que les Français attendent et pas tant un mercato gouvernemental. Cet homme [Manuel Valls, Ndlr] est dangereux, il n'a aucun respect pour les libertés publiques et les libertés individuelles des Français, il y a tout à craindre de sa nomination à un poste aussi important que premier ministre ».

LA DROITE

- **Jean-François Copé**, président de l'UMP : « Le limogeage [de Jean-Marc Ayrault] ne suffira pas à régler les problèmes. Ce n'est pas en changeant les hommes et en gardant la même politique [qu'on règle les problèmes]. Il faut une rupture avec le modèle socialiste ».

- **François Fillon**, ancien premier ministre : « Je veux souhaiter bonne chance à Manuel Valls parce que je souhaite qu'il réussisse, je ne souhaite pas l'échec de mon pays. J'espère simplement qu'il fera un peu moins de communication et qu'il aura un peu plus de résultats qu'au ministère de l'Intérieur ».

- **Patrick Devedjian**, député UMP : « Après un tel échec, il est normal, souhaitable que le premier ministre démissionne. [Le choix de Manuel Valls à Matignon], c'est plutôt un coup de barre à droite et d'ailleurs, il avait même été envisagé qu'il puisse être un ministre d'ouverture avec Nicolas Sarkozy ».

- **Eric Ciotti**, député UMP : « Changer de pilote sans changer de trajectoire ne fera pas éviter à la France le mur dans lequel les socialistes la conduisent ».

- **Nicolas Dupont-Aignan**, président de Debout la République : « François Hollande va dans le mur. Il accélère et il klaxonne ! Depuis son arrivée place Beauvau, Manuel Valls a vite démontré son incompétence pour assurer la sécurité des Français. C'est un Premier ministre programmé pour l'échec ».

<http://www.lefigaro.fr/politique/2014/03/31/01002-20140331ARTFIG00423-nomination-de-valls-a-matignon-la-gauche-plus-severe-que-la-droite.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 31/03/2014)

● Ce que l'on sait du "pacte de solidarité"

Le 31/03/14, lors de son allocution télévisée, M. Hollande, président de la république, a annoncé un pacte de solidarité. **Son but ?** Créer un équilibre avec le pacte de responsabilité. **M. Hollande** : « Au pacte de responsabilité, doit correspondre un pacte de solidarité dont le premier pilier est l'éducation et la formation de la jeunesse ; le second, c'est la sécurité sociale avec la priorité donnée à la Santé ; et le troisième, c'est le pouvoir d'achat avec une diminution des impôts des Français d'ici 2017 et une baisse rapide des cotisations payées par les salariés ».

<http://www.lejdd.fr/Politique/Ce-que-l-on-sait-du-pacte-de-solidarite-659784>

(Source : www.lejdd.fr du 01/04/2014, Gaël Vaillant-leJDD.fr)

[Retour au sommaire](#)

● Pacte de solidarité : les syndicats entre interrogation et déception

Quelques réactions syndicales à l'annonce du pacte de solidarité :

- **Pascale Coton**, secrétaire générale de la CFTC : « Les salariés attendaient ce geste. Ils n'ont pas compris le pacte de responsabilité. On leur demande toujours plus d'efforts sans leur expliquer pourquoi. Avec le pacte de solidarité, ils se sentiront plus concernés. [...] Nous

n'avons pas d'éléments supplémentaires sur ce qui a été annoncé. Nous ne savons pas ce que nous pourrions négocier. [...] Rééquilibrer, c'est bien. Mais il faut d'abord savoir ce qu'on met vraiment en face du pacte de responsabilité ».

- **Luc Bérille**, secrétaire général de l'**Unsa** : « Sur le fond, il n'y a pas de problème. Ce pacte existe déjà : c'est le modèle social français. Il faut sans doute le renforcer mais nous avons besoin de précisions. [...] S'il y a une baisse des cotisations salariales, il faut savoir comment on finance, notamment la protection sociale. [...] Si l'argent vient des impôts, il peut être utilisé différemment d'année en année. S'il s'agit d'un financement du type CSG, l'utilisation est fléchée. [...] Comment consolider un financement si on baisse en même temps les cotisations et les impôts ? Ça me laisse perplexe ».

- **Jean-Claude Mailly**, **Force ouvrière**, sur France Info : « Ces baisses de cotisations, comment on va les financer, par des économies supplémentaires ? [François Hollande] ajoute un pacte de solidarité mais, franchement, je ne vois pas comment ça va marcher ».

- **Carole Couvert**, présidente de la **CFE-CGC** : « Les mesures annoncées ne portent que sur les bas salaires alors que nous attendons un geste du gouvernement pour les classes moyennes. En se focalisant sur les bas salaires, c'est toute la population qu'on tire vers le bas ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20140402.OBS2307/pacte-de-solidarite-les-syndicats-entre-interrogation-et-deception.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140403_NLNOACTU08H- -pacte-de-solidarite-les-syndicats-entre-interrogation-et-deception#xtor=EPR-1-\[Actu8h\]-20140403](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20140402.OBS2307/pacte-de-solidarite-les-syndicats-entre-interrogation-et-deception.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140403_NLNOACTU08H- -pacte-de-solidarite-les-syndicats-entre-interrogation-et-deception#xtor=EPR-1-[Actu8h]-20140403)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 03/04/2014, Louis Morice)

● **Allocations familiales, minimum vieillesse : tout ce qui change au 1^{er} avril**

01)- Allocations familiales : augmentation de 0,6 %, pour prendre en compte l'inflation.

02)- Allocation de soutien familial : cette allocation vient soutenir les parents élevant seuls leurs enfants, sans pension alimentaire ou lorsque la pension alimentaire versée est faible. Elle va être majorée de 25 % en plus de l'inflation à l'horizon 2018. Première revalorisation au 1^{er} avril 2014.

03)- Allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) : cette prestation soutient les parents ayant des enfants de moins de trois ans. Son montant (184,62 euros) est divisé par deux pour les ménages dont les ressources dépassent un certain seuil (48 000 euros par an pour un couple avec deux revenus et deux enfants).

04)- Allocation de rentrée scolaire : elle augmente, passant de 360,47 euros à 362,63 euros pour les 6-10 ans, de 380,36 euros à 382,64 euros pour les 11-14 ans et de 393,54 euros à 395,90 euros pour les 15-18 ans.

05)- Complément familial : il s'agit d'une aide versée aux allocataires aux revenus modestes et ayant au moins trois enfants. Elle sera majorée progressivement de 50 % d'ici 2018. Au 1^{er} avril, son montant passe de 167,34 euros par mois à 185,20 euros.

06)- Minimum vieillesse : il s'agit de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées). Son montant « sera revalorisé en fonction des prévisions de l'inflation (1,1 %), corrigée de la différence entre la prévision de l'année précédente et l'inflation effective, soit 0,6 % ». Une 2^{ème} revalorisation doit intervenir au 1^{er} octobre, dans le cadre de la réforme des retraites.

07)- Les retraites complémentaires : qu'elles soient de l'Arrco (tous les salariés du privé) ou de l'Agirc (cadres du privé), elles ne seront pas revalorisées en 2014.

[http://www.challenges.fr/economie/20140401.CHA2226/allocations-familiales-minimum-vieillesse-tout-ce-qui-change-au-1er-avril.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140401_NLCHAACU10H- -ce-qui-change-ce-mardi-1er-avril#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140401](http://www.challenges.fr/economie/20140401.CHA2226/allocations-familiales-minimum-vieillesse-tout-ce-qui-change-au-1er-avril.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140401_NLCHAACU10H- -ce-qui-change-ce-mardi-1er-avril#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140401)

(Source : www.challenges.fr du 01/04/2014)

[Retour au sommaire](#)

● **Vers une hausse rétroactive de la facture d'électricité entre août 2012 et août 2013**

Le 31/03/14, le rapporteur public a annoncé que le Conseil d'Etat devrait ordonner au gouvernement d'augmenter rétroactivement les tarifs de l'électricité d'EDF, pour la période comprise entre août 2012 et août 2013. **L'objectif ?** Comblent la hausse insuffisante de 2 % décidée par la gauche lors de son retour au pouvoir. Rappelons qu'à l'époque, la

Commission de régulation de l'énergie préconisait une hausse de 5,7 % pour les particuliers. C'est l'Anode, un regroupement de petits concurrents (Direct Energie, Eni, Lampiris, etc.) d'EDF et GDF Suez, qui a saisi le Conseil d'Etat, s'estimant lésé par le fait que les prix de ses grands concurrents n'augmentent pas autant que prévu. Le gouvernement a déjà augmenté les tarifs de 5 % en août 2013. Une deuxième augmentation de 5 % est programmée pour août 2014.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/vers-une-hausse-retroactive-de-la-facture-d-electricite-entre-aout-2012-et-aout-2013_1504814.html

(Source : www.challenges.fr du 31/03/2014)

● **La France a déjà eu deux sursis pour réduire son déficit, rappelle Bruxelles**

Le 01/04/14, Olli Rehn, commissaire européen aux Affaires économiques, a pressé la France d'agir pour stabiliser ses finances publiques. M. Rehn a précisé qu'il n'avait pas reçu de demande de délai de la part du gouvernement français, mais a tenu à rappeler que la France avait déjà obtenu deux reports de délai. **M. Rehn** : « *J'ai hâte de recevoir le programme de stabilité de la France dans les prochaines semaines. [Il est] essentiel que la France agisse de manière décisive pour assurer la soutenabilité de ses finances publiques à long terme et pour résoudre les entraves bien connues à la compétitivité et à la croissance* ».

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20140401trib000823030/la-france-a-deja-eu-deux-sursis-pour-reduire-son-deficit-rappelle-bruxelles.html>

(Source : www.latribune.fr du 01/04/2014)

● **Titres-restaurant dématérialisés : ce que ça change pour vous**

La mise en place du ticket restaurant (TR) dématérialisé a pris effet le 02/04/14. Les changements que cela implique :

- **Pour les salariés.**

01)- Une facturation au centime près. Finis les rendus de monnaie (illicites mais pratiqués), ainsi que les avoirs.

02)- Une dépense quotidienne limitée à 19 euros.

03)- La possibilité de faire opposition et de recevoir une nouvelle carte en cas de perte ou de vol. Niveau sécurité, un code secret est obligatoire pour l'utiliser.

04)- L'impossibilité d'utiliser le ticket restaurant dématérialisé le dimanche (sauf pour les salariés travaillant ce jour-là).

05)- L'impossibilité de régler une partie de ses courses au supermarché (à l'exception des plats cuisinés, produits laitiers, fruits et légumes, toujours officiellement payables avec des titres restaurant).

06)- L'impossibilité de passer ses tickets restaurant à son conjoint, ses enfants, ou qui que ce soit d'autre.

- **Pour les entreprises.**

01)- Une simplification administrative. Les entreprises qui opteront pour le ticket restaurant dématérialisé n'auront plus à distribuer de carnets, ni à compter chaque mois le nombre de titres qui revient à chacun de ses salariés.

02)- La possibilité de faire opposition en cas de cambriolage.

- **Pour les émetteurs** : Un raccourcissement du délai de paiement des restaurateurs. TR papier : de trois à cinq semaines. TR dématérialisé : quelques jours.

[Retour au sommaire](#)

- **Pour les associations caritatives** qui reçoivent des TR en don. Une inquiétude s'exprime quant au risque de diminution des dons. **Sandrine Witeska**, directrice de la communication et du développement des ressources de la Croix-Rouge : « *[En 2013, à la Croix-Rouge, en partenariat avec Edenred,] plus de 250 000 repas ont pu être distribués [...] grâce aux dons de titres restaurants des particuliers. C'est une aide conséquente donc on s'interroge et on travaille dans l'objectif de maintenir ce niveau de collecte, qui pourrait se faire par la carte. Nous sommes un peu inquiets mais nous allons initier de nouveaux réflexes auprès des salariés* ». La société Edenred estime, de son côté, qu'il ne devrait pas y avoir de manque à gagner pour la Croix-Rouge. Les Restos du Cœur espèrent aussi ne pas souffrir d'une

diminution de dons, qui ont permis, en lien avec la société Sodexo, de distribuer 219 000 repas en 2013.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20140401.CHA2251/titres-restaurant-dematerialises-ce-que-ca-change-pour-vous.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140402_NLCHAACU10H- -titres-restaurant-dematerialises-ce-que-ca-change-pour-vous#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140402](http://www.challenges.fr/entreprise/20140401.CHA2251/titres-restaurant-dematerialises-ce-que-ca-change-pour-vous.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140402_NLCHAACU10H- -titres-restaurant-dematerialises-ce-que-ca-change-pour-vous#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140402)

(Source : www.challenges.fr du 02/04/2014)

● 756 millions d'euros versés à tort par Pôle emploi

Le 01/04/14, l'Unedic a indiqué que Pôle Emploi avait versé à tort plus de 756 millions d'euros à des demandeurs d'emploi en 2013 (contre 720 millions en 2012). **Challenges** : « A l'été 2013, le médiateur de Pôle emploi avait pointé du doigt l'enjeu des ces trop perçus : financier pour l'organisme et humain pour des demandeurs d'emploi en situation de détresse, auxquels on demande de rembourser des sommes pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros. Il avait prôné une simplification du système d'indemnisation, un appel entendu par les partenaires sociaux qui viennent de signer un accord pour réformer certaines règles ». Selon l'**Unedic** : « [En 2013] le poids des indus (ou trop perçus) rapportés aux dépenses d'indemnisation est resté stable, à 2,52 % ». Fin décembre 2013, 64,4 % des indus avaient été recouverts. Plus de 62 000 demandes de remises de dettes ont été déposées en 2013 (contre 55 000 en 2012). Pôle Emploi en a remises, partiellement ou totalement, pour un montant de 10 millions d'euros (+ 18 % par rapport à 2012).

[http://www.challenges.fr/economie/20140401.CHA2245/756-millions-d-euros-verses-a-tort-par-pole-emploi.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140402_NLCHAACU10H- -756-millions-d-euros-verses-a-tort-par-pole-emploi#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140402](http://www.challenges.fr/economie/20140401.CHA2245/756-millions-d-euros-verses-a-tort-par-pole-emploi.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140402_NLCHAACU10H- -756-millions-d-euros-verses-a-tort-par-pole-emploi#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140402)

(Source : www.challenges.fr du 02/04/2014)

● La France, un marché automobile de pays pauvre

C'est le CCFA (Comité des constructeurs français d'automobiles) qui le dit : la France prend des allures de pays pauvre, en ce qui concerne les achats de voitures. En effet, au premier trimestre 2014, 55 % des automobiles immatriculées étaient des petits modèles (contre une moyenne de 43 % en Europe). D'après **La Tribune**, « cet appauvrissement est fâcheux, alors que ces véhicules, pour l'essentiel à zéro marge, sont surtout produits hors de l'Hexagone ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/automobile/20140401trib000823064/la-france-un-marche-automobile-de-pays-pauvre.html>

(Source : www.latribune.fr du 02/04/2014, Alain-Gabriel Verdevoye)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● DSN : objectif 100 000 entreprises fin 2014

La mise en place de la déclaration sociale nominative avance. **Eric Hayat**, président du GIP-MDS : « En visite à Toulouse début janvier, François Hollande a fait de la DSN l'un des projets phares de son choc de simplification. [...] La DSN est désormais soutenue au plus haut niveau de l'Etat. [...] Le GIP-MDS a choisi de démarrer une grande campagne dans la presse nationale en avril et nous avons obtenu qu'elle soit siglée du logo de la République Française. Le public doit comprendre qu'il ne s'agit pas d'une communication publicitaire, mais de l'annonce d'une obligation d'Etat. [...] L'objectif a été fixé par François Hollande à Toulouse : recruter cent mille entreprises d'ici la fin de l'année. Pour atteindre cette cible ambitieuse, nous devons agir avec à la fois la détermination qui s'impose et la prudence nécessaire pour assurer aux utilisateurs de la DSN un fonctionnement optimal ». **Elisabeth Humbert-Bottin**, directeur général du GIP-MDS : « La DSN existe et elle fonctionne. A ce jour, cinquante et un pilotes se sont portés volontaires pour la démarrer. Quinze ont effectivement commencé. En mars, la Société Générale s'engage également en réel. Et le nombre d'entreprises qui souhaitent débiter à la suite des pilotes, pour devenir précurseurs, ne cesse d'augmenter. La tendance est donc positive, mais la montée en charge s'avère plus lente qu'escomptée ».

<http://www.net-entreprise.fr/>

(Source : revue Réseau (net-entreprise.fr), n°68, mars 2014)

● DSN : l'Acoss et les Urssaf se mobilisent

Alain Bridier, chef de projet DSN à l'Acoss et sous-directeur de l'Urssaf Ile-de-France : « Notre communication en interne sur la DSN monte en puissance progressivement. En parallèle, nous avons commencé un travail de fond sur la conduite du changement qu'implique ce projet. En effet, la DSN impacte nos métiers, nos organisations et nos outils, mais elle va aussi modifier nos comportements vis-à-vis des entreprises comme de l'ensemble des organismes de protection sociale. Nous avons constitué un groupe de travail pluridisciplinaire chargé de cadrer l'accompagnement de ce changement, ses objectifs et ses populations cibles, puis de proposer des solutions adaptées, notamment de formation. [...] Tout le monde doit être prêt avant juillet 2015, premier palier d'obligation de la DSN ! ».

<http://www.net-entreprise.fr/>

(Source : revue Réseau (net-entreprise.fr), n°68, mars 2014)

● Hollande veut baisser les cotisations salariales, oui mais...

Le 31/01/14, le président de la république, M. Hollande, a annoncé une baisse des cotisations sociales payées par les salariés. **M. Hollande** : « Au Pacte de responsabilité, doit correspondre un pacte de solidarité dont le premier pilier est l'éducation, et la formation de la jeunesse ; le second, c'est la sécurité sociale avec la priorité donnée à la Santé ; et le troisième, c'est le pouvoir d'achat avec une réduction des impôts des Français et une baisse des cotisations payées par les salariés ». La Tribune fait le point sur les marges de manœuvre pour mettre en place une telle mesure :

01)- Toutes les cotisations sociales ne dépendent pas de l'Etat.

A) Celles qui ne dépendent pas de l'Etat : l'Assurance chômage (patronat et syndicats) et les régimes complémentaires de retraite (Agirc pour les cadres et Arrco pour l'ensemble des salariés), eux aussi gérés par les partenaires sociaux. Or, note le quotidien, la tendance pour les complémentaires retraite est nettement à la hausse : « Ces régimes sont dans un tel état financier que leurs gestionnaires ont dû augmenter les cotisations et désindexer les pensions. ».

B) Celles qui dépendent de l'Etat : la Sécurité sociale. L'essentiel est supporté par la CSG (7,5 %) et la CRDS (0,5 %). **La Tribune** : « Or, la CSG n'est pas une cotisation mais un impôt et l'heure n'est vraiment pas à sa diminution... mais plutôt à son augmentation ».

02)- La cotisation Vieillesse. Elle vient d'augmenter. **La Tribune** : « Il semblerait incohérent de baisser son taux alors que les cotisations vieillesse des salariés ont augmenté pour financer le départ anticipé à 60 ans pour ceux ayant commencé à travailler tôt ». D'autre part, dans le cadre de la réforme des retraites de 2013, une nouvelle augmentation a eu lieu : « Le taux de cotisation qui s'applique sur la totalité de la rémunération a augmenté de 0,15 point au 1^{er} janvier 2014 ». **Les Echos** avancent une piste : la baisse des charges salariales ciblerait uniquement les bas salaires. **Son financement (du moins en partie) ?** En supprimant la prime pour l'emploi (PPE). Une prime que touchent 6 millions de foyers aux revenus modestes. La PPE serait transformée en baisse de cotisations salariales. D'après **Les Echos**, qui se réfèrent à une note de Bercy : « A budget constant, ceci permettrait de réduire les cotisations salariales de 4,3 points (elles s'élèvent actuellement à plus de 20 % du salaire brut pour un non-cadre en incluant toutes les cotisations) pour les salaires inférieurs à 1,3 Smic. Ce qui permettrait d'augmenter le salaire net d'un smicard de 60 euros par mois. Si cette hypothèse aboutissait, il s'agirait alors de parvenir à une sorte d'abattement forfaitaire sur les cotisations des salariés et non pas à une baisse ciblée sur telle ou telle cotisation ».

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20140401trib000823045/hollande-veut-baisser-les-cotisations-salariales-oui-mais.html>

(Source : www.latribune.fr du 01/04/2014, Jean-Christophe Chanut)

[Retour au sommaire](#)

● Baisse de charges : Hollande s'inscrit dans les pas du Medef

D'après **Les Echos**, l'idée de baisser les charges sociales des salariés, émise par M. Hollande, vient du Medef. En effet, cette dernière a été exposée en 2011 par l'UIMM, le « laboratoire social du patronat ». Mme Parisot avait appelé cette mesure « la double hélice ». **Les Echos** : « Elle consistait à supprimer simultanément les cotisations familiales

patronales et à baisser les cotisations salariales. La première baisse était, dans ce schéma, financée par une hausse de TVA, et la seconde par une hausse de la CSG. A l'époque, le Medef tablait sur une baisse cumulée de 12 points de cotisations (patronales et salariales) ». **La raison ?** « Le principal avantage d'une baisse des cotisations salariales est de pouvoir revaloriser les salaires nets tout en jugulant les augmentations salariales qui ont tendance à grignoter les gains de productivité ». Quant à M. Hollande, **Les Echos** notent qu'une baisse des charges sociales salariales serait « une façon de faire digérer son pacte de responsabilité aux courants les plus à gauche de sa majorité et aux partenaires sociaux » : « Pas sûr toutefois que ces derniers souscrivent à des baisses de cotisations salariales, considérées comme une menace pour le financement de la Sécurité sociale ».

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0203414108620-baisse-de-charges-hollande-s-inscrit-dans-les-pas-du-medef-661406.php>

(Source : www.lesechos.fr du 01/04/2014, Marie Bellan)

● **Malade, un Français sur deux ne va pas chez le médecin**

Un sondage BVA/Orange/MNH, réalisé mi-mars auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes, intitulé « *Carnet de santé des Français* », révèle que plus d'un Français sur deux ne va pas chez le médecin en cas de maladie. Seuls 36 % sont allés consulter leur médecin traitant ou un médecin généraliste, tandis que 18 % déclarent « avoir attendu que ça passe », sans se soigner. **Les motifs ?** L'aversion aux médicaments (41 %), le manque de temps pour consulter (34 %), le manque d'argent (21 %). L'enquête indique un fort recours à l'automédication (un tiers des malades), un marché désormais estimé à plus de 2,12 milliards d'euros en 2013 par l' Afipa (Association française de l'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable). Les raisons d'un tel recours à l'automédication pourraient être, selon Le Figaro, liées à la nature des problèmes de santé pris en compte : rhumatismes et blessures osseuses, ligamentaires ou musculaires (36 %), rhumes et rhinites (35 %), maux de tête ou migraines (32 %). Des problèmes que les Français ont tendance à soigner eux-mêmes, sans passer par un professionnel. Peut-être aussi est-ce parce que les Français, à 66 %, se considèrent en bonne forme et, à 12 %, en très bonne forme.

<http://sante.lefigaro.fr/actualite/2014/03/31/22174-malade-francais-sur-deux-ne-va-pas-chez-medecin>

- Le « *Carnet de santé* » (19 pages) :

<http://www.lefigaro.fr/assets/pdf/sante-BVA.pdf>

(Sources : www.lefigaro.fr du 31/03/2014, Paul Blondé)

[Retour au sommaire](#)

● **Une place en maison de retraite médicalisée coûte 2 892 euros par mois**

Une enquête, menée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, entre juin et octobre 2013, auprès de 50 Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), représentatifs de la diversité des statuts juridiques et options tarifaires, révèle que les résidents, leur famille, les conseils généraux et l'assurance maladie doivent en moyenne déboursier 2 892 euros par mois pour une place en Ehpad. La facture est divisée en trois forfaits : **01)-** Les soins dispensés (34 %), entièrement pris en charge par l'Assurance maladie. **02)-** La dépendance (33 %), en partie financée par une aide départementale, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), calculée en fonction du niveau de dépendance et des ressources du demandeur. **03)-** L'hébergement (33 %), qui peut bénéficier d'une aide sociale du département à l'hébergement ou une aide au logement, via la caisse d'allocations familiales (CAF). A la charge exclusive du résident et de sa famille : l'hôtellerie et une partie du forfait dépendance. D'après une étude du **cabinet KPMG**, cela revient en moyenne à 1 857 euros par mois au résident, soit 61 euros par jour. **Le Figaro** : « Sachant que le montant moyen mensuel d'une pension s'élève à 1 102 euros par mois selon les derniers chiffres de l'Insee, le coût d'une maison de retraite dépasse largement les ressources des retraités. En effet, le coût d'un séjour en maison de retraite médicalisée représente en moyenne 106 % des ressources mensuelles d'un foyer de retraités ». **Michèle Delaunay**, ex-ministre déléguée chargée des Personnes âgées, début 2013 : « Il y a une telle différence

entre la pension moyenne des Français et le coût d'un établissement... Pour les classes moyennes, c'est inaccessible ». Le gouvernement a indiqué qu'un projet de loi visant à « rendre les maisons de retraite plus accessibles à tous les Français, en particulier les classes moyennes », doit être présenté « dans la seconde moitié du quinquennat ». Doit être aussi présenté prochainement, en conseil des ministres, un projet de loi ayant pour objet le maintien à domicile des personnes âgées.

<http://www.lefigaro.fr/retraite/2014/04/03/05004-20140403ARTFIG00083-une-place-en-maison-de-retraite-medicalisee-coute-2892-euros-par-mois.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 03/04/2014, Caroline Piquet)

FISCALITE

● La Suisse n'alertera plus forcément les contribuables visés par le fisc français

Le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales de la Confédération helvétique a annoncé qu'à partir de juillet 2014, le fisc suisse ne préviendra plus systématiquement les contribuables français soupçonnés d'évasion fiscale par Bercy, ce qu'il faisait jusqu'à présent. Une façon comme une autre de se mettre en conformité avec les recommandations du dernier forum mondial de l'Organisation de coopération et de développement économique (Ocde). C'est aussi un signe de détente entre Berne et Paris, qui cherche à obtenir le rapatriement de quelque 80 000 comptes dissimulés en Suisse par des contribuables Français (montant estimé à près de 100 milliards d'euros). Il subsiste toutefois des tensions entre les deux pays. En effet, Bercy souhaiterait : **A**) taxer à hauteur de 45 % un héritier français dont les parents résident en Suisse - ce qui concerne environ 100 000 personnes (des droits de succession quasiment nuls à l'heure actuelle). **B**) taxer les biens situés en France et appartenant à un défunt suisse. Le Conseil des Etats - la haute assemblée représentant les cantons - a rejeté ces demandes et a exigé que les autorités fédérales renégocient avec la France. Sans accord d'ici juin, l'Hexagone menace de dénoncer l'ensemble des négociations et de revenir à l'ancien système de double imposition.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite/indiscrets/la-suisse-n-alertera-plus-forcement-les-contribuables-vises-par-le-fisc-francais_1504845.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 01/04/2014, Boris Thioly)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Accord de fusion entre Lafarge et Holcim, futur géant mondial du ciment

Le 07/04/14, le français Lafarge et le suisse Holcim, les deux leaders du ciment, ont annoncé un accord de fusion visant à créer le géant mondial du secteur, qui sera coté à Paris et Zurich. Selon un communiqué commun des deux groupes : « L'opération prendra la forme d'une offre publique d'échange lancée par le groupe suisse Holcim sur son concurrent, au taux d'une action Holcim pour une action Lafarge ». **Objectif ?** Boucler la transaction au premier semestre 2015.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/04/07/accord-de-fusion-entre-lafarge-et-holcim-futur-geant-mondial-du-ciment_4396673_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 07/04/2014)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Paris et Hauts-de-Seine : bientôt 20 nouveaux Marks & Spencer

Marks & Spencer entend ouvrir 20 nouveaux points de vente, exclusivement dédiés à l'alimentation, à Paris et en région parisienne, d'ici cinq ans. Les premières adresses ont été révélées. A Paris : rue de la Chaussée d'Antin (IXe arrondissement), boulevard Saint-Michel (Ve), avenue du Général-Leclerc (XIVe), rue Duban (XVIe) et rue de la Pépinière (VIIIe). Hors Paris : Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine, le 9 avril 2014). Enfin, le groupe a indiqué que les commandes effectuées en ligne sur son site français pourront être livrées directement dans 4 300 points relais dans toute la France, dès la fin du mois d'avril.

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/bientot-20-nouveaux-marks-spencer-a-paris_1505276.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 01/04/2014)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Pascal Lamy prône des petits jobs payés en dessous du Smic pour les jeunes

Le 03/04/14, lors de "Questions d'Info" LCP/France Info/Le Monde/AFP, **Pascal Lamy**, ex-directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et proche du président Hollande, a préconisé plus de « *flexibilité* » sur le marché du travail, notamment grâce à des « *petits boulots* » payés en dessous du Smic : « *Je sais que je ne suis pas en harmonie avec une bonne partie de mes camarades socialistes mais je pense qu'il faut, à ce niveau de chômage, aller davantage vers de la flexibilité et vers des boulots qui ne sont pas forcément payés au Smic* ». En-dessous du Smic, demande **Le Figaro. M. Lamy** : « *Oui absolument. [...] Un petit boulot, c'est mieux que pas de boulot. Je ne réponds pas ça dans l'absolu, je n'aurais pas dit ça il y a 10 ans ou il y a 20 ans, mais à ce niveau de chômage... [...] Il faut accepter de temps en temps de franchir les espaces symboliques de ce type pour rentrer dans la réalité et la transformer. [...] Ce n'est [pas] parce qu'une réforme n'a pas marché ou parce qu'on a reculé devant la pression de l'opinion que c'est une mauvaise idée [en allusion au "Smic jeunes" d'Edouard Balladur ou au "CPE" de Dominique de Villepin, Ndlr]. Si on prenait toutes les réformes qu'on a essayées à un moment, qui n'ont pas marché et si on ne les avait pas reprises, on serait encore au Moyen-âge* ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/04/02/97002-20140402FILWWW00347-des-petits-boulots-payes-moins-que-le-smic.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 03/04/2014)

DERNIERES NOUVELLES

● Michel Sapin assure que la France tiendra ses engagements budgétaires

Le 07/04/14, en déplacement à Berlin, **M. Sapin** a affirmé que la France tiendrait ses engagements budgétaires, promettant de prendre des décisions « *dures* » et « *courageuses* » en ce qui concerne le déficit. Pour lui, le cœur du programme gouvernemental est d'accroître la compétitivité des entreprises. Par contre, le nouveau ministre des Finances n'a pas précisé si la France réduirait bien son déficit public à moins de 3 % en 2015.

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0203426269837-michel-sapin-assure-que-la-france-tiendra-ses-engagements-budgetaires-662809.php?xtor=EPR-101-\[NL_13h\]-20140407-\[s=461370_n=2_c=201_\]-1413980@2](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0203426269837-michel-sapin-assure-que-la-france-tiendra-ses-engagements-budgetaires-662809.php?xtor=EPR-101-[NL_13h]-20140407-[s=461370_n=2_c=201_]-1413980@2)

(Source : www.lesechos.fr du 07/04/2014)

● Economies budgétaires : le plus gros effort viendrait de la Sécu

D'après **Les Echos** du 07/04/2014, la Sécurité sociale devrait contribuer de moitié aux économies budgétaires programmées par le gouvernement (50 milliards d'euros). L'entourage de **M. Sapin** a confirmé à l'AFP « *cet ordre de grandeur* », sans donner plus de détail. **Des chiffres ? La Sécurité sociale** devrait économiser 23 milliards, « *ce qui passerait par une réduction supplémentaire d'un milliard d'euros par an de la progression des dépenses de santé, déjà sujettes à un plan d'économies* ». De plus, si les « *allocations familiales de base* » ne devraient pas être impactées, des économies devraient être réalisées sur des prestations secondaires (Les Echos). **Les fonctionnaires** verront le maintien du gel du point d'indice en 2015 et 2016. Le gouvernement pourrait aussi « *raboter* » de 10 000 à 15 000 postes sur les 60 000 recrutements dans l'éducation, prévus durant le quinquennat. **Les collectivités territoriales** devraient, elles, contribuer à hauteur de 10 milliards, via une baisse de 3 milliards d'euros par an en 2015, 2016 et 2017 des dotations versées par l'Etat.

[http://www.challenges.fr/economie/20140407.CHA2446/economies-budgetaires-le-plus-gros-effort-devra-venir-de-la-secu.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140407_NLCHAACU18H- -economies-budgetaires-le-plus-gros-effort-viendrait-de-la-secu#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140407](http://www.challenges.fr/economie/20140407.CHA2446/economies-budgetaires-le-plus-gros-effort-devra-venir-de-la-secu.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140407_NLCHAACU18H- -economies-budgetaires-le-plus-gros-effort-viendrait-de-la-secu#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140407)

(Source : www.challenges.fr du 07/04/2014)

[Retour au sommaire](#)

● **Nouvelle réduction du déficit de l'Etat à fin février**

Le déficit était moindre en février qu'il n'était un an auparavant, avec un solde général d'exécution à - 25,7 milliards d'euros, contre - 27,1 milliards à fin février 2013

[http://www.challenges.fr/economie/20140408.CHA2464/nouvelle-reduction-du-deficit-de-l-etat-a-fin-fevrier.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140408_NLCHAACU10H- -nouvelle-reduction-du-deficit-de-l-etat-a-fin-fevrier#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140408](http://www.challenges.fr/economie/20140408.CHA2464/nouvelle-reduction-du-deficit-de-l-etat-a-fin-fevrier.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140408_NLCHAACU10H- -nouvelle-reduction-du-deficit-de-l-etat-a-fin-fevrier#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140408)

(Source : www.challenges.fr du 08/04/2014)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr